

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### VENDREDI 30 Mars 2023

### COMPTE-RENDU

---

Le 30 Mars 2023, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 24 mars 2023.

**Date d'affichage de la convocation** : 24 mars 2023

**Date d'affichage du compte-rendu** : 04 avril 2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Marion PICART, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD, Laurence GUÉVEL, Vanessa LENOIR, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Yannick LABREUCHE, Nolwenn HERVET, Marion QUÉRÉ, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL Céline PAUCHET.

**Avait donné procuration** : Yann CASTELOOT à Nolwenn HERVET.

**Secrétaire de séance** : Corinne GRINCOURT

**Assistait également** : Annie SALIOU

---

Le compte-rendu de la séance du 03 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **1. Subventions aux associations**

En application de la loi, Madame la Maire propose aux élus membres des conseils d'administration des associations qui ont sollicité des subventions de quitter la salle. Ont quitté la salle : Monsieur Alban LE ROUX et Monsieur Jean Baptiste PATAULT.

Madame Marion PICART présente le tableau des subventions proposées par les commissions des 14 et 22 mars 2023. Elle précise que les crédits ouverts au BP sont de 55 000 €. Les propositions s'élèvent à 54 980 €.

Thème	ASSOCIATIONS CARANTÉCOISES	2023 subventions souhaitées	2023 proposition commissions	2023 proposition commissions des finances
Art et Culture	Association Artistique	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Art et Culture	Association Kerga	600 €	-	- €
Art et Culture	Carantec Culture	3 500 €	3 000 €	3 000 €
Art et Culture	Club Informatique Carantec	500 €	- €	- €
Art et Culture	Etoile ciné	4 000 €	4 000 €	3 900 €
Animation	AD LIB (Printemps musical)	4 000 €	2 800 €	2 800 €

Animation	Airs de Fêtes	3 000 €	2 500 €	2 500 €
Animation	Cap Carantec (association des commerçants)	3 000 €	2 000 €	1 000 €
Animation	La petite place derrière l'église	1 650 €	1 350 €	1 350 €
Animation	Les jardiniers en herbe	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Animation	Train Fatal	700 €	500 €	500 €
<b>Sous-total</b>		<b>27 950 €</b>	<b>22 650 €</b>	<b>21 550 €</b>
Sport	Carantec Tennis de Table	1 200 €	800 €	800 €
Sport	Club d'Aviron	800 €	700 €	700 €
Sport	Club Nautique de Carantec	5 000 €	5 000 €	4 900 €
Sport	Entente sportive Carantec-Henvic Foot	4 500 €	3 500 €	3 500 €
Sport	Gymnastique pour tous	5 000 €	3 500 €	3 000 €
Sport	Le Tao du Dragon Celtik + Rockiavelic	3 500 €	2 700 €	2 600 €
Sport	Taulé Carantec handball	10 000 €	4 000 €	4 000 €
Sport	Tennis Club des Deux Baies	4 500 €	4 500 €	4 500 €
<b>Sous-total</b>		<b>34 500 €</b>	<b>24 700 €</b>	<b>24 000 €</b>
Jeunesse	Amicale Laïque	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Jeunesse	APEL Saint-Joseph	500 €	500 €	500 €
Jeunesse	Ass.Sportive Collège des 2 Baies	750 €	500 €	500 €
Jeunesse	RASED		130 €	130 €
<b>Sous-total</b>		<b>2 750 €</b>	<b>2 130 €</b>	<b>2 130 €</b>
Social et Santé	Amis de Kerlizou	2 500 €	1 500 €	1 500 €
Social et Santé	Carantec Action Anti Vespa Velutina	500 €	500 €	500 €
Social et Santé	Foyer pour tous	600 €	- €	500 €
Social et Santé	La vie en rose	2 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Sous-total</b>		<b>5 600 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Sous-total Associations Carantécoises ...</b>		<b>70 800 €</b>	<b>52 480 €</b>	<b>51 180 €</b>
Animation exceptionnelle	Stravinsky Carantec	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Animation exceptionnelle	Fête de l'huître en baie de MORLAIX		2 500 €	2 500 €
<b>Sous-Total Animations exceptionnelles carantécoises ...</b>		<b>2 000 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Total associations carantécoise + associations exceptionnelles ...</b>		<b>72 800 €</b>	<b>55 980 €</b>	<b>54 680 €</b>
<b>Thème</b>	<b>ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>2023 subventions souhaitées</b>	<b>2023 proposition commissions</b>	<b>2023 proposition commission des Finances</b>
Social et Santé	Restaurants du Cœur		100 €	100 €
Social et Santé	Secours Catholique	oui	100 €	100 €
Social et Santé	Secours Populaire - MORLAIX	oui	100 €	100 €
<b>Sous-total</b>		<b>- €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES</b>		<b>0 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>70 800 €</b>	<b>56 280 €</b>	<b>54 980 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des subventions. Monsieur Alban LE ROUX et Monsieur Jean Baptiste PATAULT n'ont pas pris part au vote.

## 2. Mise à jour du plan de financement des travaux de transformation de la salle du Kelenn

Monsieur Philippe AUZOU expose :

Par une délibération du 21 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le plan de financement de la salle du Kelenn ainsi qu'il suit :

DÉPENSES HT	Estimation HT
Travaux	1 150 000 €
Contrat de maîtrise œuvre	165 000 €
Contrats annexes	15 000 €
Divers imprévus	20 000 €
<b>Sous total</b>	<b>1 350 000 €</b>

SUBVENTIONS DOTATIONS	Montants attendus 2022
Morlaix Communauté	100 000 €
Département	100 000 €
Région	150 000 €
Etat DETR	150 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>500 000 €</b>
<b>COUT COMMUNE</b>	<b>850 000 €</b>

Depuis cette délibération des travaux complémentaires détaillés ci-dessous ont été estimés à 96 500 € HT ce qui porte le cout estimé à 1 246 000 €.

Estimation des travaux à la phase APD		1 149 500,00 €
<b>Travaux Complémentaires</b>		
	Démolition de la rampe extérieure, compris modification de façade	5 000,00 €
	Création d'un sas coupe-feu pour la zone stockage	10 000,00 €
	Réseaux au sol dans la halle	35 500,00 €
	Réseaux électriques extérieurs	11 000,00 €
	Augmentation des lots fluides	35 000,00 €
<b>Sous-Total Travaux Complémentaires ...</b>		<b>96 500,00 €</b>
<b>Total ...</b>		<b>1 246 000,00 €</b>

Il convient également de prendre en compte l'application de l'indice de révision des prix ce qui porte l'estimation à 1 **301 000 € HT**.

Par ailleurs le lot optionnel N°13 « Etanchéité et désamiantage de la couverture des anciens vestiaires » a été estimée à 71 000 € HT.

Concernant les subventions, des accords ont été obtenus pour 539 000 € pour un montant global estimé à 500 000 €.

Compte-tenu de ces différents éléments et considérant l'intérêt de retenir le lot optionnel « Etanchéité-désamiantage », le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

	Juillet 2022	Mars 2023
<b>DÉPENSES HT</b>	<b>Estimations HT</b>	<b>Estimations HT</b>
Travaux	1 150 000 €	1 261 000 €
Désamiantage – Etanchéité ex-vestiaires		71 000 €
Contrat de maîtrise œuvre	165 000 €	165 000 €
Contrats annexes	15 000 €	15 000 €
Divers imprévus	20 000 €	20 000 €
<b>Sous total ...</b>	<b>1 350 000 €</b>	<b>1 532 000 €</b>
<b>SUBVENTIONS DOTATIONS</b>	<b>Montants attendus</b>	<b>Montants obtenus</b>
Morlaix Communauté	100 000 €	125 000 €
Département	100 000 €	90 000 €
Région	150 000 €	120 000 €
Etat DSIL		124 000 €
Etat DETR	150 000 €	80 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ...</b>	<b>500 000 €</b>	<b>539 000 €</b>
<b>COÛT COMMUNE ...</b>	<b>850 000 €</b>	<b>993 000 €</b>
<b>TOTAL ...</b>	<b>1 350 000 €</b>	<b>1 532 000 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 mars 2023, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver ce nouveau plan de financement
- Dire que les crédits complémentaires nécessaires seront ouverts au BP 2024.

Monsieur Jean-Yves BRIANT dit :

« Le 11/07/22, lorsque j'ai proposé de profiter des travaux de rénovation de la salle du Kelenn pour y adjoindre un dispositif de récupération des eaux pluviales afin d'alimenter le centre nautique (plus grand consommateur d'eau de la commune), nombre d'entre vous aviez trouvé l'idée pertinente mais vous n'avez pas relayé cette proposition au maître d'œuvre pour qu'il l'intègre dans la réflexion globale des travaux de rénovation. Dommage... Plus tard, nous avons bien entendu Madame la maire préciser que la question de l'eau était prioritaire et nous en sommes tous convaincus ; le Président de la République en visite à Serre-Ponçon aujourd'hui n'a pas dit autre chose. Mais "de la coupe aux lèvres", il faut parfois du temps et en l'occurrence, le temps ce sera de l'argent.

En effet, il y avait là l'opportunité d'anticiper cette réflexion en intégrant aux travaux, la création des réseaux de récupération d'eaux pluviales pour un surcoût certes mais sans doute modique au regard de celui de ces mêmes travaux quand on se décidera à les faire, lorsque la rénovation sera terminée et la halle en activité : nouvelle intervention sur la toiture, terrassement en périphérie de la halle, etc... »

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON confirme que cette question a été relayée auprès de l'architecte.

Monsieur Philippe AUZOU indique avoir déjà donné la réponse à cette question, mais donne à nouveau des explications. L'objectif serait d'amener l'eau des pluviales au centre nautique où il est dommage d'utiliser de l'eau potable pour rincer le matériel, mais cela impacterait l'aménagement des abords. Ce sont 900m<sup>3</sup> d'eau qu'il faudrait stocker puis prévoir l'installation de tuyaux. Pour ces raisons, le choix a été fait d'attendre. En effet, car il est prévu des travaux d'aménagement des abords dans un second temps, aussi pour éviter de défaire, il convient d'attendre.

Monsieur Jean-Yves BRIANT maintient sa position.

Monsieur Philippe AUZOU répond qu'en 2024, il restera à aménager une cuisine et ensuite viendra la question de la récupération des eaux.

Madame la Maire ajoute que c'est bien une préoccupation et que ce point a été vu avec l'architecte. Peut-être qu'avec l'annonce du Président de la République des aides seront susceptibles d'être obtenues.

Monsieur Philippe AUZOU confirme que le 07 septembre 2021, cette idée avait été annoncée de tendre vers l'excellence environnementale. Pour 2023, ce n'est pas retenu mais pourquoi pas en 2024.

Monsieur François de GOESBRIAND indique « Nous voterons contre car la dérive financière annoncée s'installe doucement ainsi qu'en atteste les bulletins municipaux : 600 000 € dans le n°2, 1 140 000 € dans le n°3, 1 330 000 € dans le n° 4 et 1 532 000 € aujourd'hui.

Madame la Maire répond à Monsieur François de GOESBRIAND que l'opposition oublie que lors de leurs mandats précédents ils avaient également vu le budget de certains projets dériver. Elle prend pour exemple le projet cinéma dont le coût total est passé de 509 856€ HT en septembre 2016, à 735866€ HT en Octobre 2017 pour finir à 764 236 € HT en novembre 2018 et cela sans crise Covid, sans inflation, sans explosion du prix des matériaux et de l'énergie.

Monsieur Philippe AUZOU rappelle le coût global total avec une 1<sup>ère</sup> phase minimaliste, et ensuite le choix de faire réaliser des travaux nécessaires pour une ouverture. Pour l'instant, on est toujours dans l'enveloppe. Avec 1 250m<sup>2</sup> rénovés (soit 90% de la surface totale de 1 400m<sup>2</sup>), on est dans les prévisions du CAUE.

Madame Céline PAUCHET demande ce qu'est devenue la question de l'acoustique et de l'insonorisation posée en réunion publique le 16 février 2023.

Madame la Maire répond que cette question n'est pas traitée dans cette phase de travaux. Dans la seconde phase, cela pourra être envisagé. La réflexion sur les usages de la salle va démarrer.

Monsieur Philippe AUZOU dit que sur l'acoustique, l'architecte a informé qu'un isolant est prévu et qu'il pourrait limiter la réverbération du bruit. Nous faisons confiance à l'architecte. Pour améliorer selon les usages, il faudra ajouter des installations.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- Approuve ce nouveau plan de financement
- Dit que les crédits complémentaires nécessaires seront ouverts au BP 2024.

### **3. Marché de travaux pour la transformation de la salle du Kelenn**

Monsieur Philippe AUZOU expose :

Par une délibération du 21 juillet 2022, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises pour la transformation de la salle du Kelenn en halle polyvalente.

Suite à la CAO du 24 mars 2023, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché de travaux pour un montant de 1 260 016,25€ ainsi qu'il suit :

	<b>Lots</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Offre (HT)</b>
1	GROS OEUVRE - DEMOLITIONS - TRAVAUX DIVERS	COBA - Morlaix (29)	205 491,61 €
2	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	DILASSER - Plouigneau (29)	318 000,00 €
3	COUVERTURE ARDOISE - COUVERTURE BAC ACIER	MOAL COUVERTURE - Guipavas (29)	139 290,80 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	MIROITERIE 4M - St Martin des Champs (29)	135 000,00 €
5	TRAITEMENT DES FACADES MACONNÉES	FACADES CONCEPT - Loperhet (29)	44 065,65 €
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	DILASSER - Plouigneau (29)	66 842,04 €
7	CLOISONS SECHES	LAPOUS - Plouigneau (29)	13 640,50 €
8	PLAFOND ACOUSTIQUE	GUIVARCH PLAFONDS - Trémuson (22)	114 333,00 €
9	REVETEMENTS DES SOLS ET MURAUX	ART SOL - Quévert (22)	10 500,00 €
10	PEINTURE	LE COZ PEINTURE - St Martin des Champs (29)	71 000,00 €
11	VENTILATION / PLOMBERIE – SANITAIRE	PASCAL CHAPALAIN - Plouigneau (29)	58 852,65 €
12	ELECTRICITE CFO - CFA	LAUTECH - GUIPAVAS (29)	83 000,00 €
<b>TOTAL HT ...</b>			<b>1 260 016,25 €</b>

Le lot optionnel « étanchéité désamiantage » n'est pas attribué.

#### **4. Convention avec l'association du Tennis Club des 2 baies**

Monsieur Alain DUGOU expose :

Afin de procéder à la remise en état de la terrasse située devant le club house des tennis de Pen al Lann, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 mars 2023, le conseil Municipal est invité à donner son accord pour réaliser des travaux d'un montant de 11 500 € TTC avec une participation des tennis d'un montant de 9 583 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser les travaux d'un montant de 11 500 € TTC avec une participation des tennis d'un montant de 9 583 € et signer une convention avec l'association du Tennis Club des 2 Baies.

#### **5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour adhérer à la Fondation du Patrimoine, qui accorde des aides aux chantiers sélectionnés pour leur mérite et leur intérêt. Le 1<sup>er</sup> projet concerné pourrait être la mise en lumière de la chapelle. Le montant annuel de l'adhésion est de 500 €.

Monsieur Alban LE ROUX indique qu'un travail est en cours depuis un an pour valoriser la chapelle de Callot et que la demande de classement en monument historique est en cours car seul le clocher est classé aujourd'hui. Ensuite via la fondation du Patrimoine, un appel à mécénat pourra être envisagé

permettant la réalisation de travaux identifiés lors d'une visite de l'architecte des bâtiments de France. (ABF).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à la Fondation du Patrimoine.

## **6. Tarif voile scolaire**

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 mars 2023, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que le tarif de la séance de voile scolaire facturé par Carantec Nautisme à la commune passe de 18.80 € à **19.55 € (+4%)**.

## **7. Participation aux frais de séjour des élèves carantecoïses pour les voyages scolaires :**

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à fixer la participation de la Commune aux séjours des enfants carantecoïses scolarisés en primaire et au collège.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de + 6% soit le pourcentage d'augmentation des tarifs 2022 pour 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe :

- La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours à **53,21 €**
- La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours s'élève à **81,73 €**

Monsieur Philippe AUZOU n'a pas pris part au vote.

## **8. Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantecoïses :**

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à fixer la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés. En 2022 cette participation était fixée à 36.77 €. Il est proposé d'appliquer une augmentation de + 6% soit le pourcentage d'augmentation des tarifs 2022 pour 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal fixe pour 2023 la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à **38,98 €**.

## **9. Chantier remise en état de la maison de l'île Louët**

Madame la Maire expose :

Le chantier de l'île Louët était programmé en septembre 2023. Dans un dernier échange de mail, l'architecte Alain LE SCOUR qui avait travaillé sur ce projet lors de l'établissement de la convention avec le Conservatoire du Littoral a indiqué que les délais prévus ne pourraient être respectés. Aussi Madame la Maire propose de lancer une consultation pour la réalisation des travaux inscrits dans la convention passée avec le Conservatoire du Littoral.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 mars 2023, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame la Maire à lancer une consultation pour désigner un autre architecte et de reporter le chantier en 2024. Les locations peuvent à nouveau être ouvertes pour septembre et octobre.

### **10. Cession d'un chemin à la commune entre la rue de Verdun et la rue Laënnec (A/F N° 341)**

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

M. et Mme RIVOAL rue Laënnec sont propriétaires d'un chemin de 19 m<sup>2</sup> cadastré AE 1280 (12m<sup>2</sup>) et AE 1282 (7m<sup>2</sup>), situé entre la rue Laënnec et la rue de Verdun. Ils proposent de le céder à la commune afin de conserver un caractère public à ce passage. Par ailleurs, la commune est propriétaire en bordure de leur maison d'une parcelle cadastrée AE 1283 de 8m<sup>2</sup> qu'ils souhaiteraient acquérir. (Pièce jointe)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour acquérir le chemin de 19 m<sup>2</sup> et céder la parcelle de 8 m<sup>2</sup>
- Dit que l'échange se fait au prix de 12 € le m<sup>2</sup>
- Dit que les frais d'acte qui sera établi par Maître AH WOANE, seront pris en charge par la commune. Les frais de géomètre ont été pris en charge par les propriétaires.

Madame la Maire remercie les propriétaires de céder ce chemin qui conservera ainsi un caractère public.

### **11. Opération foncière entre la Commune de Carantec, Morlaix Communauté et l'entreprise RUWET – ZAE de Kerinec**

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

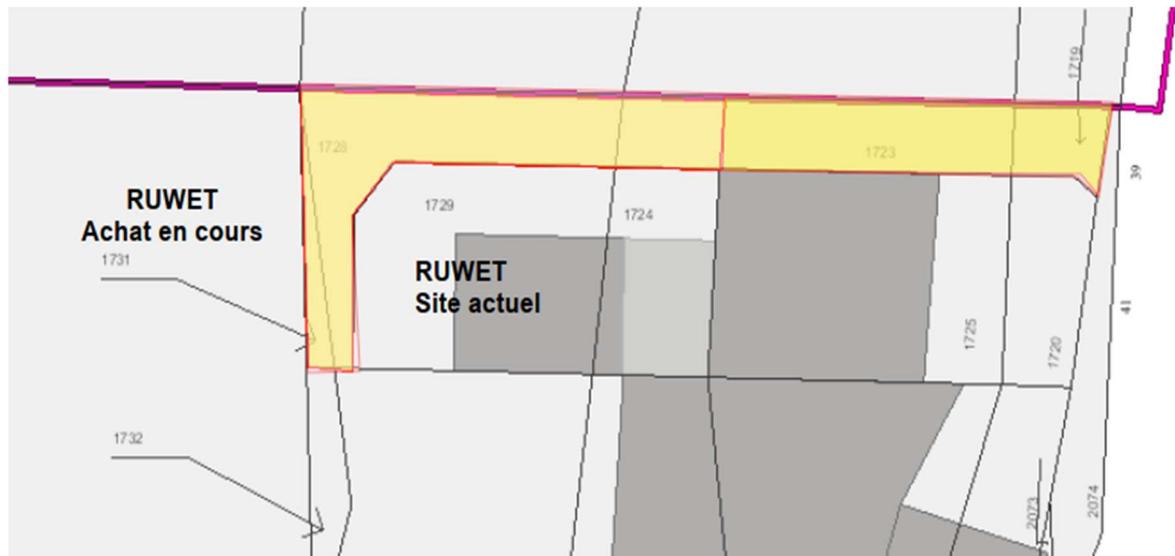
La commune de Carantec est propriétaire des quatre parcelles ci-après situées dans le périmètre de la ZAE de Kerinec.

N° Parcelle	Superficie
B 1731	15 m <sup>2</sup>
B 1728	117 m <sup>2</sup>
B 1723	108 m <sup>2</sup>
B 1719	35 m <sup>2</sup>
<b>Total (4 parcelles)</b>	<b>275 m<sup>2</sup></b>

Ces 4 parcelles, d'une contenance totale de 275 m<sup>2</sup>, constituent aujourd'hui le chemin d'accès desservant une partie de la zone côté Est.

RUWET, entreprise de menuiserie, dont le site actuel est situé en bout de ce chemin communal est actuellement en pourparlers pour acheter la parcelle voisine de son site (parcelle appartenant à un propriétaire privé).

Son entreprise connaît, en effet, un fort développement le conduisant à mener une réflexion sur l'optimisation de l'aménagement de son site d'implantation. Une fois ce projet d'achat effectué, cette entreprise serait la seule utilisatrice de cet accès susmentionné. Elle a sollicité ainsi la Mairie afin de se proposer d'acheter celui-ci pour gagner plus de place.



Le prix de vente de ces parcelles a été fixé à 1,50 € le m<sup>2</sup>, net vendeur.

Les parcelles étant inscrites dans le domaine privé communal, il n'y a pas de procédure de déclassement de voirie à engager.

Au titre de sa compétence développement économique sur les ZAE du territoire, Morlaix Communauté doit se constituer intermédiaire dans la cession foncière entre la commune de Carantec et l'entreprise RUWET. En termes plus précis :

- Morlaix Communauté achèterait les 4 parcelles à la commune de Carantec au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur (soit un total de 412,50 € net vendeur pour les 275 m<sup>2</sup>).
- Ces 4 parcelles seraient cédées directement à l'entreprise RUWET au de 1,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur ; Morlaix Communauté n'ayant aucune autre intervention technique à réaliser.
- Les frais de notaire seront portés par l'entreprise RUWET.

Vu l'avis du domaine n°2022-29023-10713 du 30 mars 2022, après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de cession auprès de Morlaix Communauté des 4 parcelles cadastrées respectivement B 1731, B 1728, B 1723 et B 1719 pour une contenance totale de 275 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur.
- Autorise Madame la Maire à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame la Maire informe que Morlaix Communauté reconduit l'aide à l'acquisition des vélos avec assistance électrique. La prime est égale à 500 € maximum et est attribuée par ordre d'arrivée.

Madame Léonie SIBIRIL demande si des aides sont apportées pour des cuves à eau.

Madame la Maire répond que dans l'immédiat non mais beaucoup de sujets concernant l'eau sont en cours d'instruction à Morlaix Communauté en ce moment.

Monsieur François de GOESBRIAND demande des nouvelles du club Mickey.

Monsieur Alban LE ROUX indique que Monsieur Gwen SERVAIS a déposé un dossier de demande d'AOT auprès de la DDTM. La Mairie a aidé Monsieur SERVAIS dans la constitution de ce dossier. Selon l'avis des Domaines de l'an dernier, le surcoût était de 4 000 € par rapport au droit jusque-là payé à la commune. (622 € en 2021). Il espère obtenir un accord pour 2 000 € en limitant la surface, ce qui permet de rester optimiste.

Monsieur François de GOESBRIAND demande ce que ferait la commune au cas où cela n'aboutirait pas. Monsieur Alban LE ROUX indique que la commune n'a pas l'intention d'intervenir, Monsieur SERVAIS doit trouver une solution. Il y a un modèle économique que marche dans d'autres communes. La demande est faite sur 5 ans.

Monsieur SERVAIS reconnaît qu'il a bénéficié durant de nombreuses années grâce à la commune d'un statut particulier et donc un tarif très réduit au regard des autres clubs Mickey du territoire national.

A ce sujet, concernant les AOT, Madame la Maire rappelle que la commune s'est battue pour soutenir les propriétaires de cabines sur la plage de la Grève Blanche afin que celles-ci puissent rester en place, symbole du patrimoine touristique de la commune, alors que la DDTM n'en voulait plus.

Désormais des accords sont donnés mais avec un tarif plus élevé que celui pratiqué par la commune jusque-là.